

NEWSLETTER



N°2019-3 / OCTOBRE 2019

PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

PEFC AURA

 **Délégation Rhône-Alpes (siège social)**
Parc de Crécy
18 Avenue du Général de Gaulle
69 771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex
Tél. : 04 72 53 64 84
rhonealpes@pefcaura.com
SIRET : 442 962 494 000 13

 **Délégation Auvergne**
Maison de la Forêt et du Bois
Marmilhat – 10 Allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
Tél. : 04 73 77 16 53
auvergne@pefcaura.com
SIRET : 442 962 494 000 21

 **Pour joindre le secrétariat**
Adresse postale de la Délégation
Auvergne / Tél. : 04 73 77 16 53
secretariat@pefcaura.com

 <https://pefcaura.com>
 @pefcaura

PLACE AUX ENERGIES NOUVELLES

Le 17 octobre dernier, PEFC Auvergne-Rhône-Alpes a procédé à l'élection de son nouveau Président. En effet, après dix ans à la Présidence de PEFC Rhône-Alpes, avoir accompagné la fusion avec PEFC Auvergne, puis pris la Présidence de PEFC AURA, Bruno de Quinsonas Oudinot a décidé de laisser la place « aux énergies nouvelles ».

Avec une équipe de trois salariés répartis sur les délégations Auvergne et Rhône-Alpes, et le certificat de gestion forestière durable PEFC en poche pour le Schéma français PEFC 2017-2022, PEFC AURA aborde sereinement l'année 2020. Bruno de Quinsonas Oudinot, qui s'est longuement investi dans ces travaux, a estimé qu'aujourd'hui un regard neuf et plus jeune serait bénéfique à l'Association. Suite à l'annonce de cette décision, et à l'heure du lancement de la nouvelle campagne nationale « PEFC, gardien de l'équilibre forestier », les membres de l'Association ont été sollicités pour trouver un successeur à la hauteur du défi.

C'est avec un intérêt certain que Daniel d'Hérouville s'est penché sur la certification de gestion forestière durable PEFC. Après en avoir étudié le fonctionnement, et mesurant l'enjeu que représente cet outil au service de notre filière forêt-bois-papier, il a répondu favorablement à la sollicitation de Bruno de Quinsonas- Oudinot et a présenté sa candidature.

Médecin dans un service d'urgence puis dans une Unité de Soins Palliatifs, Daniel d'Hérouville, récemment à la retraite, a occupé le poste de Président dans des associations liées au domaine de la santé. Propriétaire de forêts dans les Monts du Forez, membre de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes, il est également Trésorier pour le FOGFOR Loire/Haute-Loire (*Formations à la GEstion FORestière*).

Fort de ces atouts, les Membres de l'Association le nomment, à l'unanimité, Président de PEFC AURA, lors de l'Assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2019.

Bruno de Quinsonas-Oudinot, devient Conseiller du Président et continuera à lui assurer son soutien afin que le flambeau soit transmis dans les meilleures conditions.



Ainsi, nous souhaitons tous la bienvenue à Daniel d'Hérouville (à droite sur la photo).

DE NOUVEAUX MEMBRES ENGAGÉS DANS LA CERTIFICATION FORESTIÈRE AVEC PEFC AURA

L'Assemblée générale de PEFC AURA du 17 octobre dernier a approuvé la candidature de deux nouveaux membres. L'Association Usylvain et le CFPF de Châteauneuf du Rhône, rejoignent PEFC AURA pour promouvoir et mettre en œuvre le dispositif de certification forestière de gestion durable PEFC sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Présentation de nos nouveaux membres :

> Le Centre de Formation Professionnelle Forestière (CFPF) de Châteauneuf du Rhône est un organisme de formation aux métiers de la forêt et de l'environnement. Avec une équipe composée de 10 personnes à plein temps, le CFPF accueille aujourd'hui plus de 1 300 personnes par an, pour plus de 53 000 heures de formation. Il est de plus certifié PEFC pour son activité d'exploitation forestière (Licence PEFC : PEFC/10-31-767). Pour en savoir plus : <http://www.cfpf.org>

> Usylvain (Union des Groupements de Sylviculteurs de l'Ain) est une association loi 1901 qui a pour objet d'intervenir en faveur du développement forestier dans l'Ain (01). Elle réunit trois Associations Syndicales de Gestion Forestière (ASGF) sur ce département, regroupant ainsi près de 600 sylviculteurs pour plus de 9 000 ha de forêts. Usylvain assure la diffusion d'informations concernant la forêt à tous les propriétaires de bois adhérents des ASGF, et diffuse un bulletin trimestriel rédigé par les professionnels du secteur.

PEFC AURA est fondée sur le principe du consensus entre les différentes parties prenantes de la filière forêt-bois-papier de la région. Ainsi, l'Association s'organise en trois collèges ayant chacun, par le biais de ses membres, le même nombre de voix au sein du Conseil d'Administration.

Tandis qu'Usylvain rejoint le Collège des sylviculteurs, le CFPF de Châteauneuf du Rhône est intégré au Collège des Usagers de la forêt.

Les membres de PEFC AURA

COLLÈGE I : LES SYLVICULTEURS

Ce collège représente les propriétaires et gestionnaires de forêts publiques et privées :

Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes
CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes
ONF Auvergne-Rhône-Alpes
Groupe GCF : COFORET et Unisylva
Usylvain

COLLÈGE II : LES TRANSFORMATEURS

Il rassemble les entreprises de la filière forêt-bois-papier.

FIBOIS AURA
Syndicat des scieurs de Rhône-Alpes
Fibre Excellence Tarascon et COPACEL
Compagnie de Chauffage de Grenoble
SAMSE
Groupement des ETF de la Loire
Entrepreneurs des Territoires Rhône-Alpes

COLLÈGE III : LES USAGERS DE LA FORÊT

Il réunit des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des membres de la société civile engagés pour la préservation de la forêt et pour développer sa dimension d'accueil du public.

Fédération Régionale de Chasse Auvergne-Rhône-Alpes
France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes
REFORA
Familles Rurales
CFPF de Châteauneuf du Rhône
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Chambre d'agriculture AURA
Comité Régional de la Randonnée Pédestre

En gras : Les membres du
Conseil d'administration
(5 voix par collège)

Pour en savoir plus sur PEFC AURA et sur nos membres, visitez notre site internet : <https://pefcaura.com/membres>



LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : OBSERVATIONS ET CONSÉQUENCES EN FORÊT PRIVÉE D'Auvergne-Rhône-Alpes

Au cours de ces quinze dernières années, une année sur deux a été climatiquement problématique pour les forêts françaises et celles de notre région n'ont pas été épargnées. Ce constat n'est certes pas nouveau, mais les années ont un caractère plus exceptionnel à chaque fois. Même si elles ne sont pas comparables entre-elles, in fine le résultat est similaire : les forêts souffrent.

Cette année encore, les conséquences du dérèglement climatique sont bien visibles. Attaques parasitaires, chutes précoces de feuilles, tempêtes de grêle, vents violents, épisodes de canicule... et surtout sécheresse ont impacté les forêts. Même si les peuplements forestiers sont globalement résistants aux éléments climatiques, même marqués, le manque d'eau et les fortes insulations de cet été ont affaibli physiologiquement les arbres. Tous les boisements sont concernés : jeunes plantations, peuplements plus âgés, réguliers, irréguliers, purs ou mélangés. Les dépérissements sont parfois forts, mais globalement localisés. Plus rarement par versant entier suite à un accident climatique (tempête, grêle...) comme dans la vallée de l'Arve.



Tous les secteurs de la région sont soumis à la sécheresse, mais actuellement il est encore difficile d'estimer les surfaces concernées. Retenons que certains secteurs sont plus ou moins indemnes, alors que d'autres sont impactés de manière récurrente et significative. Le sapin pectiné et l'épicéa du piedmont des massifs sont affectés par les scolytes. Dans les Alpes, la situation n'est pas catastrophique, mais reste préoccupante. En plaine, le douglas, les chênes, les pins laricio et même le robinier et le pin sylvestre ne sont pas épargnés, avec des chutes de feuilles précoces. Les peuplements en limite de station, c'est-à-dire situés en dehors des zones où les conditions de croissance leur sont optimales ont particulièrement souffert.

Aujourd'hui plus que jamais la question se pose de la nécessaire adéquation de l'essence avec les conditions de sol et de climat (actuelles et à venir !). Adapter la forêt en choisissant des variétés plus rustiques, diversifier les peuplements en implantant d'autres espèces, pratiquer une sylviculture sans à-coups sont quelques pistes pour limiter les effets négatifs de l'évolution du climat sur les forêts. Enfin, il y a une nécessité pour les forestiers d'identifier les pertes de valeur et de production que ces changements climatiques impliquent.

Le centre régional de la propriété forestière et le département de la santé des forêts suivent l'état sanitaire des parcelles et conseillent les opérations à mettre en œuvre si besoin.

Adrien Bazin, Ingénieur CRPF Auvergne-Rhône-Alpes



Pour en savoir plus :

> <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Secheresse-et-chaaleur-2018-impact>

> <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/secheresse-les-arbres-du-forez-et-du-pilat-fortement-touchees-1563821835>

> <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/puy-de-dome/>



LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SE DOTE D'UN PRFB

Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) Auvergne-Rhône-Alpes, a été adopté en commission régionale le 11 septembre.

Ce programme établit la feuille de route de la politique forestière dans la région pour les dix années à venir. Il est le fruit d'une large concertation qui aura duré 2 ans. L'État, le Conseil Régional et les acteurs de la filière de l'amont à l'aval, ont contribué à élaborer une vision commune de la forêt régionale, de ses enjeux, de sa protection et de sa valorisation. Ensemble, ils ont voulu inscrire quatre priorités régionales dans le PRFB :

> **Assurer la pérennité de la forêt et d'une ressource en bois de qualité, adaptée aux besoins.** La gestion forestière doit s'inscrire dans une vision de long terme qui tient compte des changements climatiques, des conditions environnementales et des besoins en bois, tout en garantissant la pérennité forestière. Chaque propriétaire est encouragé à s'investir dans la gestion de son patrimoine.



> **Prendre en compte la multifonctionnalité des forêts.** Les choix de gestion doivent concilier au mieux les attentes multiples de la société : préservation de la biodiversité et des paysages, protection contre les risques, accueil du public, et production de bois.



> **Favoriser la mobilisation de la ressource en bois.** Accroître la récolte est possible, tout en restant dans le cadre d'une gestion durable. L'objectif du PRFB est une augmentation de 25% en 10 ans. Cette augmentation passe par un accroissement de la demande en bois local, par un effort accru sur la création de dessertes, et par l'organisation de chantiers collectifs là où le morcellement parcellaire est le plus prononcé.



> **Valoriser au mieux la ressource locale.** Un nouvel effort sera fait pour développer les multiples usages du bois. La promotion du matériau et la modernisation de l'outil industriel de transformation sont les deux conditions du succès.

Tous les acteurs en portent la responsabilité collective.

Hervé Houin, Directeur Territorial, Office National des Forêts Auvergne Rhône-Alpes

UN ESPACE DÉDIÉ AU SUIVI DE VOTRE DOSSIER

Le site internet de PEFC AURA vous propose une nouvelle page, intitulée "Mon dossier participant". Cet outil, à retrouver dans l'onglet "s'engager", vous permet de :

> **Vérifier la validité de votre certificat PEFC :** que vous soyez propriétaire forestier, entrepreneur de travaux forestiers ou une autre entreprise de la filière, retrouvez-vous dans les listes des participants PEFC.

> **Déclarer des modifications relatives à vos surfaces forestières :** toute modification de surface forestière (achat/vente, donation, etc.), doit être signalée à PEFC AURA dans un délai de 6 mois. Retrouvez les outils et modalités de cette démarche sur la page "Mon dossier participant".

> **Déclarer une modification de coordonnées :** pour permettre le bon suivi de votre dossier, veillez à nous informer de tout changement d'adresse, numéro de téléphone, etc.

> **Fournir une adresse mail :** pour recevoir les informations uniquement retransmises par voie électronique.

> **Participer à la promotion de la démarche :** PEFC AURA vous propose d'acquérir des panneaux destinés à l'affichage en forêt. Vous pourrez ainsi mettre en valeur la certification PEFC de vos forêts, tout en participant activement à la promotion de la démarche PEFC.

Retrouvez le bon de commande dans la rubrique "Mon dossier participant" sur notre site internet.

Pour retrouver ces rubriques :

<https://pefcaura.com/mon-dossier-participant>

Newsletter PEFC AURA n°2019-3 / Octobre 2019 (10^{ème} numéro)

Directeurs de publication : Daniel d'Hérouville et Bruno de Quinsonas Oudinot

Rédaction : PEFC AURA

Crédits photographiques : PEFC AURA, FIBOIS AuRA

Imprimé en 5 340 exemplaires

Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

ISSN 2647-6770

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

